

**Olivier GAILLARD**  
Député de la 5<sup>e</sup> circonscription du Gard

**ADAMVM**  
Association de dépollution des  
anciennes mines de la vieille  
montagne  
Cornies  
31 140 SAINT-FELIX DE PALLIERES

Le 20 février 2018

Nos réf. : OG/GT/20180220  
Objet : Mines de la Croix de Paillères

Mesdames Messieurs,

Vous avez attiré mon attention concernant la problématique qui court depuis que, des suites de l'arrêt de l'exploitation des mines de la Croix de Paillères (mines d'extraction du charbon et de minerais métalloïdes), des investigations environnementales ainsi que des analyses ont été réalisées sur les sites des communes de Saint-Félix de Paillères, Thoiras, et Tornac.

Sensible à votre demande, et à la suite des interventions réalisées auprès des ministères et du Gouvernement, je vous informe que je suis intervenu auprès de :

- Monsieur François Bourdillon, directeur général de Santé Publique France (SPF) concernant l'enquête épidémiologique lancée par l'ARS et Santé Publique France (SPF), ainsi que l'étude des impacts environnementaux réalisée par GEODERIS, expert après-mine, dont les résultats seront connus cette année, afin de connaître les dates de leurs publications ;
- Monsieur Didier LAUGA, Préfet du Gard pour l'interroger sur la possibilité de créer un fond type « Barnier » pour les catastrophes industrielles à défaut d'une non prise en compte de la pollution par empoisonnement des sites miniers ni par le code minier, ni par le code de l'environnement, ni par le code des assurances ;
- Madame Monique CAVALIER, directrice générale de l'ARS Occitanie afin de lui relayer votre courrier, adressé à Madame la Ministre Buzyn, et connaître sa position quant à vos différentes questions ;

.../...

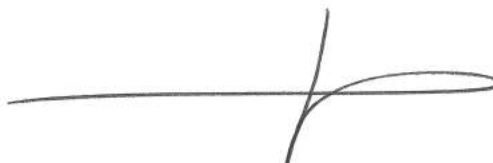
- Monsieur Christian FATOUX, directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Gard, pour l'interroger sur la possibilité de voir les bilans biologiques Arsenic et Cadmium remboursés par la Sécurité sociale.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite apportée à mes interventions et vous communiquerai la date du prochain Comité de suivi et d'Information (CSI) organisé par la Préfecture du Gard lorsque celle-ci sera connue.

Dans l'attente et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



**Olivier GAILLARD**  
Député du Gard



**Olivier GAILLARD**  
Député de la 5<sup>e</sup> circonscription du Gard

**Monsieur François SIMON**  
Président  
Association pour la Dépollution  
des Anciennes Mines de la Vicille  
Montagne (ADAMVM)  
Cornières  
30140 SAINT FELIX DE  
PALLIERES

Quissac, le 17 mai 2018

Nos réf. : OG/LF/20180517  
Objet : Votre courrier

**Monsieur le Président,**

Vous aviez appelé l'attention de Madame Monique CAVALIER, Directrice générale de l'ARS, concernant la situation sanitaire des populations vivant à proximité des anciens sites miniers de Saint Félix de Pallières.

Par courrier en date du 20 février dernier, je vous informais de mon intervention auprès de Madame CAVALIER afin d'appuyer votre démarche.

Je reçois une réponse de sa part, dont je vous prie de trouver une copie en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Olivier GAILLARD**  
Député du Gard



P.J. : Copie du courrier de réponse de Madame CAVALIER (1 page).



02 MAI 2018

Service émetteur : Direction de la Santé Publique  
Affaire suivie par : Dr Marie-Pierre Allié  
Courriel : Marie-Pierre.ALLIE@ars.sante.fr  
Téléphone : 04 11 75 75 52  
Réf. Interne : DSP/PSE/MPA/MC/2018-027  
Date : 06/04/2018

M. Olivier Gaillard  
Député de la 5<sup>e</sup> circonscription du Gard  
40 avenue des Cévennes  
30260 QUISSAC

Objet : Mines de la Croix de Pallières

Monsieur le député,

Vous avez appelé mon attention sur les demandes formulées par courrier par l'ADAMVM relatives à la situation sanitaire des populations vivant à proximité des anciens sites miniers du Gard. Je vous prie de trouver ci-dessous les éléments d'information actuels relatifs aux sujets soulevés dans ce courrier.

En 2015 et 2016, l'Agence Régionale de Santé a mis en place un dispositif de surveillance sanitaire des populations vivant à proximité des anciens sites miniers de Carnoulès et de La Croix de Pallières. Dans ce cadre, une campagne volontaire de dépistage et de mesures d'imprégnation a été mise en œuvre qui permettait aux personnes volontaires de connaître leur niveau d'imprégnation au plomb, à l'arsenic et au cadmium et d'être suivies et traitées par leur médecin en cas de besoin. Le suivi médical a été assuré et continue de l'être par les médecins traitants et des médecins spécialistes du CHU de Nîmes en lien avec les médecins de l'ARS.

En lien avec cette campagne, une étude d'imprégnation a été réalisée par l'InVS. Cette étude se base sur le croisement des sources de données suivantes :

- les niveaux d'imprégnation en plomb, arsenic et cadmium des participants ;
- les données comportementales recueillies au moyen de questionnaires au moment des prélèvements biologiques ;
- les mesures environnementales de concentrations dans les sols et dans les poussières des logements des participants.

Cette étude d'imprégnation, dont les résultats sont attendus au cours du deuxième trimestre 2018, contribuera à une meilleure compréhension des liens entre les niveaux en plomb, cadmium et arsenic mesurés dans l'environnement et l'exposition réelle de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

  
La Directrice Générale

  
Monique CAVALIER

**Olivier GAILLARD**  
Député de la 5<sup>e</sup> circonscription du Gard

**Monsieur François SIMON**  
Président  
Association pour la Dépollution  
des Anciennes Mines de la Vieille  
Montagne (ADAMVM)  
Cornières  
30140 SAINT FELIX DE  
PALLIERES

Quissac, le 7 mai 2018

Nos réf. : OG/LF/20180507

Objet : Votre courrier

**Monsieur le Président,**

Vous avez appelé mon attention concernant votre demande de création d'un fond d'indemnisation, la nécessité d'une dépollution pérenne et l'indemnisation des victimes de la pollution des anciennes mines de Saint Félix de Pallières.

Dans la réponse de Monsieur le Ministre, Nicolas HULOT, du 13 novembre 2017 à votre courrier du 27 octobre 2017, il vous informait avoir transmis votre demande au Directeur Général de la Prévention des Risques afin qu'une réponse vous soit apportée.

Cependant, comme indiqué dans le courrier que vous lui avez adressé le 27 avril dernier, aucune réponse n'a été apportée à vos différentes demandes.

Aussi, je vous informe que j'ai relayé votre courrier à Monsieur le Ministre.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès qu'une réponse sera apportée à mon intervention.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Olivier GAILLARD**  
Député du Gard





Communiqué de presse d'Olivier Gaillard  
Député de la 5<sup>e</sup> circonscription du Gard  
16 mai 2018

## Le député Gaillard rencontre la société UMICORE, ancien concessionnaire des mines de la Croix-de-Pallières

Mardi 15 mai 2018 le député Olivier Gaillard rencontrait, à l'Assemblée nationale, deux responsables environnement de l'entreprise UMICORE (Pierre Vande Bruane et Jean-François Farrenq), détenteur et exploitant, avant les années 1990, des Mines de la Croix-de-Pallières sur les communes de Tornac, Thoiras et Saint-Félix-de-Pallières.

Si le groupe belge ne possède plus de mines actives dans le Gard depuis les années 1990\* et qu'il a aujourd'hui cessé toute activité minière, il demeure pour autant propriétaire d'une parcelle sur laquelle est située l'ancienne digue à stériles. Une parcelle qui a nécessité des travaux jusqu'en 1996 puis de la maintenance en 2016. Des mises en sécurité et de maintenances ont, par ailleurs, été réalisés sur différents points du site depuis l'arrêt définitif de la concession et de sa reprise par l'État.

Le député gardois a nécessairement rappelé lors de cette rencontre - qui intervient quelques jours après sa rencontre entre les maires et les conseillers du Ministre Nicolas Hulot - l'impact des pollutions sur l'économie, l'immobilier et le tourisme, injuste pour les habitants.

La société Umicore a expliqué avoir toujours travaillé de manière coopérative avec la DREAL et les autorités locales. Elle considère avoir toujours assumé leurs responsabilités, dans le respect de la loi.

Le député Gaillard a rappelé la nécessité d'une mise à plat complète des travaux et responsabilités de la part d'UMICORE et de l'État dont la coopération est reconnue par les deux parties. « *L'aboutissement de ce dossier ne pourra se faire sans une vraie transparence. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il faut passer des paroles aux actes. L'urgence aujourd'hui concerne la situation des familles impactées* » précise le député.

Le député a invité, ce jour, le Préfet du Gard, Didier Lauga, à établir au plus vite une réunion entre les équipes de juristes des collectivités et de l'État afin que puissent être discutés les responsabilités et les compétences de chacun dans ce dossier. Cette rencontre avait été suggérée par les membre du cabinet du Ministre Nicolas Hulot, le 2 mai dernier. Selon le député « *Il est nécessaire d'avoir des assurances écrites de la part de l'Etat qui doit prendre sa part et protéger à la fois les communes et les habitants* ».

\* En 1971, soit près de 60 ans après la création de la concession minière reprise par la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, puis par Umicore, les mines situées sur les territoires de Saint-Félix-de-Pallières et Thoiras ferment pour des raisons économiques. Par la suite, afin de sceller définitivement l'arrêt de toute exploitation, Umicore engage une procédure de renonciation à l'exploitation minière. En 1999, par arrêté préfectoral, il est donné acte à ladite société de sa demande de cessation d'exploitation de la concession de la Vieille-Montagne, sous réserve de réaliser tous travaux de sécurisation du site. Par arrêté préfectoral en date du 19 mars 2004, intervient l'arrêt définitif de la concession et sa reprise par l'État.